

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.01.2015

version: 3

Révision: 06.01.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **REHA-Werkzeugreiniger**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation: Dégraissant
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
Schleifservice Hans Reist
Biembachstrasse 62
CH-3419 Biembach im Emmental
Tel. + 41 34 461 33 39
- Service chargé des renseignements:
Hans Reist: Tel. + 41 34 461 33 39
e-mail:hans-reist@bluewin.ch
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Tel. 41 34 461 33 39 (pendant les heures de bureau)
ou
Centre Suisse d'Information Toxicologique
Freiestrasse 16
CH-8032 Zurich
Tel. 044 251 51 51
numéro d'urgence national: 145(24h)

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

- R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- Système de classification:
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS05

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Métasilicate de sodium

(suite page 2)

-SUI

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.01.2015

version: 3

Révision: 06.01.2015

Nom du produit: **REHA-Werkzeugreiniger**

(suite de la page 1)

• **Mentions de danger**

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

• **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **2.3 Autres dangers**

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

• **Description:** Solution aqueuse basée sur le metasilicate des sodium et de tensioactifs

• **Composants dangereux:**

CAS: 10213-79-3	Métasilicate de sodium	2,5-10%
EINECS: 229-912-9	 C R34;  Xi R37	
	 Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314	
	 STOT SE 3, H335	

• **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de surface anioniques	< 5%
------------------------------	------

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

• **4.1 Description des premiers secours**

• **Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

• **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

• **Après contact avec les yeux:**

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

• **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

• **Indications destinées au médecin:**

• **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SUI

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.01.2015

version: 3

Révision: 06.01.2015

Nom du produit: **REHA-Werkzeugreiniger**

(suite de la page 2)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Le produit lui-même ne brûle pas.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 10/12 (CH/TRGS510) liquides
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.01.2015

version: 3

Révision: 06.01.2015

Nom du produit: REHA-Werkzeugreiniger

(suite de la page 3)

· DNEL
10213-79-3 Métsiliate de sodium

Dermique	Langzeit-Long term	1,49 mg/kg bw/Tag (arb)
Inhalatoire	Langzeit-Long term	6,22 mg/m3 (arb)

· PNEC
10213-79-3 Métsiliate de sodium

Freshwater	7,5 mg/l (-)
Marine water	1 mg/l (-)
STP (Sewage treatment plant)	1000 mg/l (-)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger ni boire.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

· Protection des mains:

Des gants résistant aux produits chimiques (EN374)



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Gants en caoutchouc synthétique

Gants en caoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:

Forme: Liquide

(suite page 5)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.01.2015

version: 3

Révision: 06.01.2015

Nom du produit: REHA-Werkzeugreiniger

(suite de la page 4)

Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Douce
· valeur du pH à 20 °C:	12
· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	100 °C (DIN 51751)
· Point d'éclair:	Non applicable.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité à 20 °C:	1 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
Eau:	94,2 %
VOC (CE)	0,00 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Des acides fortes
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
68411-30-3 Benzolsulfonsäure, C 10-13-Alkylderivate, Natriumsalze

Oral	LD50	1080 mg/kg (rat)
	NOAEL/90d Tagesdosis	125 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Provoque des brûlures de la peau.
- **des yeux:** Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Corrosif

(suite page 6)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.01.2015

version: 3

Révision: 06.01.2015

Nom du produit: REHA-Werkzeugreiniger

(suite de la page 5)

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

10213-79-3 Métsiliate de sodium

EC0/24h	36 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata Grünalg)
EC50 (48h)	1700 mg/l (daphnia magna)
LC50 (96h)	210 mg/l (brachydanio rerio)

68411-30-3 Benzolsulfonsäure, C 10-13-Alkylderivate, Natriumsalze

EC50 48 h	2,9 mg/l (daphnia magna)
ErC50 (72h)	127,9 mg/l (scs)
NOEC 28 d	1 mg/l (Lepomis macrochirus)
NOEC 48 h	2,9 mg/l (daphnia magna)
NOEC 72 h	2,4 mg/l (scs)

12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenue dans cette préparation respectes les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (Législation allemande) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.

Catalogue européen des déchets

06 02 05* autres bases

Liste des déchets Code des déchets OMoD 06 02 05 (ds) : autres bases

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SUI

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.01.2015

version: 3

Révision: 06.01.2015

Nom du produit: REHA-Werkzeugreiniger

(suite de la page 6)

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|-----------------|
| · 14.1 No ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | - |

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS05

- Mention d'avertissement *Danger*
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Métsilicate de sodium
- Mentions de danger
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Conseils de prudence
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SUI

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.01.2015

version: 3

Révision: 06.01.2015

Nom du produit: REHA-Werkzeugreiniger

(suite de la page 7)

*

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit
- **Contact:** Herr Hans Reist
- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Met. Corr.1: Corrosive to metals, Hazard Category 1

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

-SUI-